

# Mécanisme de l'ONU pour les Tribunaux pénaux internationaux

Juriste adjoint, P-2 (recrutement à partir de la liste de réserve)

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 2 octobre 2015  
DATE DE PUBLICATION : 17 septembre 2015  
UNITÉ ADMINISTRATIVE : Greffe/Cabinet du Président  
LIEU D'AFFECTATION : La Haye  
RÉFÉRENCE DU POSTE VACANT : 15-LEG-RMT-47921-F-THE HAGUE (R)

---

Valeurs fondamentales de l'ONU : intégrité, professionnalisme, respect de la diversité

---

Place dans l'organigramme et rapports hiérarchiques :

Le poste est à pourvoir au sein du Cabinet du Président du Mécanisme de l'ONU pour les Tribunaux pénaux internationaux (MTPI-ONU), Division de La Haye. Le titulaire (juriste adjoint) travaille sous la direction du Président et relève du juriste (P-4) ou du Chef de cabinet.

Fonctions et responsabilités :

Sous la direction du Président, du Chef de Cabinet et des juristes, le juriste adjoint est chargé de fournir une assistance juridique dans le cadre des fonctions résiduelles dévolues au Mécanisme, notamment de rédiger et d'examiner des ordonnances et des décisions, d'analyser le droit, les règlements et les principes en vigueur et de conseiller le Président et les juristes du Cabinet du Président sur les questions à trancher et le droit applicable. Le titulaire est également chargé de seconder le Cabinet du Président en rédigeant des lettres, des mémorandums, des documents sur les points à aborder, des notes de synthèse et des discours, et de donner des conseils de politique générale. Le juriste adjoint s'acquitte des autres tâches qui lui sont confiées.

COMPÉTENCES

**Professionalisme** — Le titulaire connaît le droit procédural et substantiel au niveau international ; il est apte à mener des recherches juridiques approfondies ; il est en mesure d'analyser et d'interpréter les instruments juridiques internationaux, ainsi que de produire et de présenter les résultats, recommandations et avis d'une façon claire et concise ; il possède une excellente aptitude à la rédaction ; il est capable de planifier son propre travail en menant de front plusieurs activités concurrentes. Il tire fierté de son travail et de ses réalisations ; il fait preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet ; il apporte à l'exécution de ses tâches la conscience et le souci d'efficacité voulus pour être en mesure d'honorer les engagements contractés, de tenir les délais impartis et d'obtenir les résultats escomptés ; il agit pour des motifs professionnels plutôt que personnels ; il persévère face aux obstacles et aux difficultés ; il garde son calme dans les situations de crise.

**Communication** — Le titulaire s'exprime avec clarté et efficacité, à l'oral et à l'écrit ; il est à l'écoute des autres, interprète correctement les messages d'autrui et y donne suite comme il convient ; il pose des questions pour obtenir des éclaircissements et valorise le dialogue ; il adapte le langage, le ton, le style et la présentation au public cible ; il est soucieux de partager l'information avec les intéressés et de les tenir informés.

**Esprit d'équipe** — Le titulaire collabore avec ses collègues afin d'atteindre les objectifs de l'institution ; il sollicite l'avis des autres en valorisant leurs idées et leurs compétences ; il est prêt à apprendre au contact des autres ; il fait passer l'intérêt général de l'équipe avant son intérêt particulier ; il accepte les décisions finales du groupe et s'y plie, même si celles-ci ne cadrent pas toujours avec ses opinions ; il partage les réussites de l'équipe et assume sa part de responsabilité dans ses échecs.

---

QUALIFICATIONS

Formation :

Diplôme universitaire supérieur en droit, de préférence avec une spécialisation en droit international, pénal ou humanitaire. Un diplôme universitaire de premier cycle en droit conjugué à deux années d'expérience professionnelle adaptée peut être envisagé au lieu du master.

Expérience professionnelle :

Au moins deux (2) années d'expérience dans le domaine juridique, assortie d'une progression des responsabilités, dans un cadre national ou international, de préférence en droit pénal, international ou humanitaire. Une expérience dans l'un des deux Tribunaux *ad hoc* est très souhaitable.

Connaissances linguistiques :

L'anglais et le français sont les deux langues de travail du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux. Pour le poste annoncé, la maîtrise de l'anglais ou du français à l'oral comme à l'écrit est nécessaire. Une connaissance pratique de l'autre langue est très souhaitable.

Méthode d'évaluation :

Ce poste sera pourvu à partir de la liste de réserve.

---

# Mécanisme de l'ONU

## pour les Tribunaux pénaux internationaux

Remarque spéciale :

Ce poste prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cette vacance de poste est uniquement ouverte aux candidats qui figurent sur les listes de réserve préalablement approuvées, après examen par un organe central de contrôle de l'Organisation des Nations Unies. Seuls les candidats figurant sur les listes de réserve pour des fonctions similaires de même grade sont considérés comme éligibles. Les candidats qui remplissent les conditions requises recevront un courriel les invitant à postuler. Les candidats figurant sur les listes de réserve sont encouragés à postuler uniquement s'ils sont intéressés et prêts à accepter le poste au(x) lieu(x) d'affectation précisé(s) dans la vacance de poste. En postulant, ils s'engagent à accepter le poste s'il leur est proposé.

La nomination à ce poste est limitée au Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux. Le contrat du candidat retenu sera d'une durée limitée conformément au financement prévu initialement pour le poste. Le renouvellement du contrat dépend de la prorogation du mandat et/ou des fonds disponibles. Le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux n'étant pas intégré au Secrétariat, les membres du personnel de l'ONU qui y travaillent sont affectés ou détachés par leur département ou leur service d'origine. La nomination des membres du personnel de l'ONU est soumise à l'autorité du Secrétaire général. Les membres du personnel sont censés assumer périodiquement de nouvelles fonctions, conformément aux règles et procédures en vigueur, et peuvent à cet effet être redéployés par le Secrétaire général sur d'autres postes dans toute l'Organisation selon l'évolution des besoins et des mandats.

**Gratuité**  
L'ONU NE PERÇOIT DE FRAIS À AUCUN STADE DU RECRUTEMENT (CANDIDATURE, ENTRETIEN, TRAITEMENT, FORMATION OU AUTRE). ELLE NE S'INTÉRESSE PAS AUX INFORMATIONS BANCAIRES.

**Considérations générales**  
Les candidats devront satisfaire aux conditions fixées à l'article 101, paragraphe 3, de la Charte des Nations Unies et aux critères requis pour occuper le poste. L'ONU est résolue à appliquer les critères les plus stricts en matière d'efficacité, de compétence et d'intégrité pour l'ensemble de ses personnels notamment, mais sans s'y limiter, le respect du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit humanitaire. Un contrôle pourra être effectué sur la base de ces critères notamment, mais pas exclusivement, pour vérifier si les candidats ont commis, ou sont présumés avoir commis des infractions pénales et/ou des violations du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Aucune restriction ne sera imposée par l'Organisation à l'accès des hommes et des femmes, dans des conditions égales, à toutes les fonctions, dans ses organes principaux et subsidiaires. (Charte des Nations Unies : chapitre 3, article 8.) Le Secrétariat de l'ONU est un espace non-fumeurs.

Les candidats sont priés de suivre attentivement toutes les consignes disponibles sur la plateforme de recrutement en ligne Inspira. Pour obtenir des instructions plus détaillées, ils peuvent se référer au document intitulé « Procédure de dépôt de candidature » (*The Application Process (French)*) et au manuel d'instruction pour le candidat (*Instructional Manual for the Applicants*, en anglais uniquement), accessibles en cliquant sur l'hyperlien « Manuels » en haut à droite de la page d'accueil d'Inspira.

Les candidatures sont présélectionnées automatiquement en fonction des exigences publiées dans l'avis de vacance de poste sur la base des informations fournies dans la candidature. En ce qui concerne les exigences du poste, les candidats doivent fournir des informations complètes et exactes concernant leurs qualifications, notamment au sujet de leur formation, de leur expérience professionnelle et de leurs connaissances linguistiques. Les candidats doivent garder à l'esprit que toute candidature incomplète ou inexacte est susceptible d'être rejetée. La présélection et l'examen des candidatures seront réalisés sur la base des informations fournies par le candidat. Les candidatures ne pourront pas être modifiées après leur envoi. Les références communiquées par les candidats dont la sélection est envisagée feront l'objet de vérification.

L'avis de vacance de poste publié sur le portail Carrières sera retiré à minuit (heure de New York) à la date limite pour le dépôt des candidatures.

**COMMENT POSTULER :**  
Les candidatures doivent être présentées sur Inspira, le portail de recrutement de l'ONU. Le Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux ne peut prendre en compte les candidatures qui lui sont adressées par courriel.

Adresse du site pour les candidats internes : <https://inspira.un.org>

Adresse du site pour les candidats externes : <https://careers.un.org>

---